

2024DECIS037

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE  
FINANCEMENT DES TRAVAUX FORESTIERS**

7.5. Subventions

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets dont les crédits sont prévus au budget ;

Vu la commission Transition écologique en date du 24 janvier 2024 ;

Vu le dispositif départemental d'aide aux travaux forestiers aux abords des sentiers ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2024 ;

Considérant la proposition de travaux à réaliser dans la forêt communale par l'ONF pour un montant HT de 7 875,33€ (9 450,40€ TTC) ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'obtenir une subvention pour financer la réalisation des travaux forestiers sur son territoire communal ;

**DECIDE**

**Article 1 :** De présenter un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Savoie au titre du soutien aux travaux de sécurisation et de restauration des bois suite à accident climatique ou sanitaire.

**Article 2 :** Rappelle le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

FINANCEUR	Montant HT	Montant TTC
Département 74	6 300,26 €	7 560,32 €
Fonds propres	1 575,07 €	1 890,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 875,33 €</b>	<b>9 480,40 €</b>

**Article 3 :** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
  - Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,
- Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 31 juillet 2024

Le Maire,

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le